

N°2025/67

<p>DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ----- COMMUNE D' AUXI-LE-CHATEAU</p>	<p>EXTRAIT DU REGSITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
--	--

SEANCE DU 15/12/2025	
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 23</p> <p>Présents ou représentés : 19</p> <p>Date de la Convocation : 10/12/2025</p> <p><u>OBJET</u> : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMICE AGRICOLE POUR PARTICIPATION AUX FRAIS DE LOCATION ET DE MONTAGE DES STANDS DE LA FOIRE AGRICOLE DE LA SAINT-SIMON 2025</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.</p> <p><u>PRESENTS</u> : Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Jean-Jacques DEWARUMETZ – Marie-José DUFOSSÉ-FRASER – Odile RETOT-FABRE – Michel DUVAL – Jean-Michel VIMEUX – Régis BRUNELLE – Sergine BERNARD – Nicolas LIBESSART – Bernard LACOSTE – Didier COUVILLERS – Aline GUILLUY – Viviane GILBERT</p> <p><u>ABSENTS EXCUSES REPRESENTES</u> : Chantal PONCHEL – Damien DUPONT – Nicoletta FINKE-CAIOLA – Sandrine ROUSSEL</p> <p><u>ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES</u> : Christian GACQUIERE – Nicolas CAPY – Estelle LAUTOUR – Valérie BOITEZ</p> <p><u>SECRETAIRE DE SEANCE</u> : Nicolas LIBESSART</p>

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande de subvention exceptionnelle du comice agricole qui sollicite, à postériori, une aide pour participer aux frais relatifs à la location et au montage des stands utilisés lors de la foire agricole 2025.

Monsieur le Maire rappelle qu'avant 2017 et la location des stands de la commune d'Airaines, le comice louait des stands à un prestataire privé pour un montant de 2 500 € et la commune prenait en charge le montage pour un montant de 2 500 € également.

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de répondre favorablement à la demande du comice agricole et de verser une subvention à hauteur de la prise en charge de la moitié des frais de location (600 €) et de montage (840 €) soit une aide d'un montant de 720 €.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité (0 contre, 0 abstention, 19 pour) :

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle au comice agricole du canton d'Auxi-le-Château d'un montant de 720 €,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la commune,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susvisés et ont signé sur le registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
AUXI LE CHATEAU, le 15/12/2025

Le Maire




Henri DEJONGHE